

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB 2021-11

Délibération du conseil d'administration de l'École du Breuil

Séance du 14 juin 2021

Objet : Règlement intérieur de l'École Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VIII; notamment ses articles R 811-28, R 811-38 et R 811-77 à 83 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 131-8, L. 401-2, L. 511-5, R. 421-20, R. 421-5, R. 511-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R 6352-1 à 15 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu la délibération 2021-19 du 20 mai 2019 approuvant le règlement intérieur de l'École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

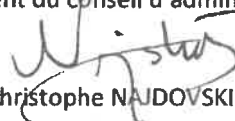
Article 1 :

Le règlement intérieur de l'École Du Breuil, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, est approuvé. Il se substitue au règlement intérieur approuvé le 20 mai 2019.

Article 2 :

Il entrera en vigueur le 2 septembre 2021.

Le Président du conseil d'administration


Christophe NAJDOVSKI